

FEUILLE DE ROUTE POUR LE MANDAT 2020-2026

À THOMAS FRANCOIS, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU PEDT ET AU CEL

Le projet éducatif de territoire recense l'esprit et le détail des actions que la municipalité entreprend en direction des enfants et des jeunes, dans le cadre de ses politiques publiques, et sur la base des réflexions et des objectifs portés par le conseil éducatif local. Celui-ci regroupe, le plus largement possible, l'ensemble des acteurs.trices et des ressources du territoire qui s'investissent auprès de ces publics dans leur éducation, leurs loisirs, leur accès à la culture, aux sports, aux connaissances, et d'une manière générale à leur citoyenneté et leur émancipation.

C'est en lien permanent avec les direction et délégation « éducation » que nos efforts portant sur le PEDT et le CEL doivent être menés, et dans une démarche de concertation globale la plus étendue, afin que les enfants et les jeunes puissent profiter, le plus largement possible, des ressources qu'offrent la ville et ses partenaires, ainsi que le tissu associatif local.

La municipalité assurera la mise en œuvre du PEDT et la définition de son contenu sur la base des priorités éducatives suivantes : la citoyenneté, la mixité, la réussite scolaire, le bien-être des enfants. Elle initiera une démarche de suivi et d'évaluation du PEDT, partagée avec les acteur.rices, pour identifier régulièrement les pistes d'amélioration et d'évaluation. Le PEDT intégrera dans son contenu les actions plus spécifiquement dédiées à la petite enfance, au Club Ado et aux séjours de vacances, afin de créer une dynamique commune à tous les âges (0-14 ans). Des partenariats nouveaux devront être recherchés tout au long de la mandature.

La municipalité assumera l'animation du CEL et la mise en œuvre de ses orientations :

- Construire, suivre et évaluer le PEDT
- Renforcer la qualité des politiques municipales éducatives
- Être une instance de rencontres, de dialogue et de débats pour l'ensemble de la communauté éducatif et ses partenaires
- Proposer des actions nouvelles et innovantes

La municipalité s'attachera à intégrer au sein du CEL les partenaires et les acteur.rices intervenant dans le champ de la petite enfance et des jeunes, sur le modèle du PEDT, afin de donner une plus grande cohérence à ses actions. Le CEL aura vocation à renforcer les partenariats existants et à en rechercher de nouveaux, qui puissent élargir l'offre proposée aux enfants et aux jeunes, en respectant le cadre budgétaire de la ville.

La transversalité avec l'ensemble des directions municipales sera une condition essentielle du déploiement du CEL et du PEDT, en lien avec la délégation « éducation », afin de renforcer les automatismes existants et intégrer facilement tous les acteur·rices extérieurs à une démarche globale, sans exclusive et ayant pour objectif premier l'intérêt et les droits des enfants et des jeunes.